

SÉANCE ORDINAIRE  
3 juillet 2018 à 19h08

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**  
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le mardi 3 juillet 2018 à 19H08.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents les conseillers suivants : Monsieur Richard Turgeon, Monsieur Ghislain Perreault, Monsieur Stevens Pelletier.

Madame Anne Turbide, conseillère arrive à 19h08, comme le conseil a maintenant quorum, la séance débute à 19h08.

Sont absents Monsieur Jacques Gaulin, conseillers et Madame Geneviève Leblanc, conseillère.

Madame Nancy Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**205-07-2018     LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et résolu unanimement d'adopter ledit ordre du jour en laissant le point « divers » ouvert.

**206-07-2018     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018**

Il est proposé par Monsieur Steven Pelletier et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 tel que rédigé par la secrétaire trésorière.

**207-07-2018     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2018**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2018 tel que rédigé par la secrétaire trésorière.

**208-07-2018     APPROBATION DES COMPTES**

Les déboursés de juin 2018 totalisent 69 488,17\$ (liste des chèques) en plus des salaires nets du mois au montant 19 919,04\$ incluant la rémunération des élus. Les achats auprès des fournisseurs de juin 2018 totalisent 118 781,41\$.

Il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement d'approuver les déboursés et les salaires de juin 2018 ainsi que le paiement des comptes fournisseurs tels que détaillés aux différents rapports présentés et de payer les sommes à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

**CORRESPONDANCE**

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : transmission d'information**

– le Ministre a désigné la Municipalité de Val-Brillant qui pourra bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents. Les sinistrés de la Municipalité ont jusqu'au 11 août 2018 pour acheminer leur réclamation à la Direction du rétablissement.

**MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS : Programme**

**de soutien pour l'ensemencement des lacs** – La municipalité a obtenu une aide financière de 1 000\$ dans le cadre du programme d'ensemencement estival, montant représentant 50% de ce qui avait été initialement demandé.

**MRC DE LA MATAPÉDIA : défi démographique et attractivité du**

**territoire** – Demi-journée de réflexion sur les enjeux du défi démographique et de l'attractivité du territoire qui aura lieu mercredi le 29 août 2018 à 13h15 à la salle communautaire de Sayabec.

**CN : le CN dans votre collectivité** – Nous sommes fiers de vous faire

parvenir l'édition 2018 de notre publication le CN dans votre collectivité. Ce document contient des renseignements sur nos différentes initiatives dans votre région, nos investissements en immobilisations, ainsi que nos partenaires communautaires.

**RÉSEAU BIBLIO DU BAS ST-LAURENT : rapport annuel** – Il nous fait

plaisir de vous transmettre une copie de notre rapport annuel 2017-2018. Nous en profitons pour vous remercier pour le travail et le support que vous accordez à votre bibliothèque municipale.

**ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC : campagne provinciale**

**d'arrachage de l'herbe à poux** – 1 personne sur 8 est allergique aux pollens d'arbre de graminées et de mauvaises herbes. Nous vous invitons à consulter le portail santé mieux-être à [www.sante.gouv.qc.ca](http://www.sante.gouv.qc.ca) pour obtenir des idées afin d'améliorer le contrôle de l'herbe à poux et connaître ses effets sur la santé.

**MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS : permis aux**

**fins de gestion pour capturer les castors problématiques et démanteler les barrages de castors nuisibles** – La personne autorisée pour notre municipalité est Monsieur Marien Canuel et son remplaçant, Monsieur Sylvain Marion.

**GID EXPERTS** : offre de gestion des actifs municipaux – dresse un plan de gestion des actifs, ces travaux sont admissibles à une subvention jusqu'à un maximum de 50 000\$.

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC** : nouveau programme visant à faciliter l'accès aux personnes handicapées aux petits établissements – l'aide financière du programme PEA couvre jusqu'à 75% du coût des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 15 000\$.

**MRC DE LA MATAPÉDIA** : **Nomination** – La MRC souhaite la bienvenue à madame Hélène Banville à titre de conseillère en développement des affaires – agroalimentaire. Madame Banville aura comme principale fonction de mettre en œuvre le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la Matapédia et d'élaborer des stratégies afin de soutenir le développement durable de l'agriculture.

**JARDINS DE MÉTIS** : **Souper-bénéfice** – Vous êtes invité au souper-bénéfice «Hommage à Elsie Reford» au profit des Amis des Jardins de Métis Samedi le 7 juillet 2018 à 18h. Réservation requise. Tarif 150\$ du couvert.

### **RAPPORTS DU CONSEIL ET DES EMPLOYÉS :**

#### **TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

Camping zone 2 :

- Construction de la remise pour l'électricité;
- Installation de l'électricité;
- Installation de l'eau;
- Aménagement du terrain;
- Électricité à la yourte et à la tente Glomp.

Camping zone 1 :

- Amener l'électricité aux terrains 27-28-29;
- Installer les pontons;

Bureau :

- Rajout de gravier et compaction;
- Aménagement de la pelouse au bureau et au camping;

Réfection du stationnement en face du bureau de poste.

Entrée d'eau et d'égout – Monsieur Christian Lacasse.

#### **LOISIRS ET TOURISME**

Projet camping :

Les terrains 32 à 38 sont en service depuis le vendredi 29 juillet 2018. Il reste des choses à terminer mais les campeurs peuvent quand même utiliser les terrains sans problème.

Les nouveaux sanitaires avancent mais avec tous les projets ça retarde un peu mais ça sera prêt pour le plus gros de la saison.

Les terrains 27, 28 et 29 sont maintenant desservis en électricité 20 AMP.

Achalandage au Camping :

Les semaines avancent et les réservations entrent. Les fins de semaines nous avons un très bon achalandage. La fin de semaine de la fête Nationale et celle de la fête du Canada ont été très bonne.

Achalandage à la Marina :

Malgré l'installation tardive des quais à la marina les gens sont présents. Les quais sont presque tous pleins. Il reste encore 2 places de disponibles pour de petites embarcations.

Projet du Parc Familiale :

Le projet avance les modules devraient être livrés vers le 23 juillet et installés dans les journées suivantes.

Activités du mois de juin :

- La Fête de la pêche :

La fête de la pêche 2018 a été une activité qui a attiré beaucoup de gens de l'extérieur qui ont adoré cette activité, plus de 175 personnes ont participé aux différentes activités de la journée du Samedi. Nous avons initié une trentaine de jeunes à la pêche et fait pratiquer une trentaine d'autres jeunes qui étaient déjà initiés dans les années passées. L'ensemencement a été fait le samedi matin avant l'activité, nous avons mis à l'eau environ 850 ombles de fontaines dans le ruisseau Lauzier.

La Fête Nationale du Québec :

- Nous avons travaillé conjointement avec la Maison des jeunes et la Bête à Quimper afin d'offrir des activités diversifiées et avoir plus de bénévoles. La participation était bonne sans plus. Environ une vingtaine de jeunes ont participé aux activités familiales organisées durant la journée et une trentaine d'adulte.

Terrain de jeux :

- Le terrain de jeux est débuté depuis le mardi 26 juin 2018. Nous avons 3 monitrices et plus de 35 jeunes inscrits. Le travail se fait bien par notre coordonnatrice Mégane Boudreau et ses monitrices, Alicia Marion et Laurie Lévesque ainsi que son aide monitrice Frédérique Lalime qui agit bénévolement.

Rencontres diverses en juin :

- Corporation Fenêtre sur le Lac le 11 juin 2018;

- Rencontre Municipalité amie des aînés le 28 juin 2018;
- Rencontre signature entente FADM Desjardins (Partenariat projet camping) le 8 juin 2018;
- Rencontre pour le ruisseau Lauzier avec un professeur de l'UQAR le 6 juin 2018;
- Visite des employés des informations touristiques avec Anne-Julie Otis de la MRC de la Matapédia le 8 juin 2018;
- Rencontre OBVMR Causapscal le 14 juin 2018;
- Lancement de la saison touristique au bureau de la MRC à Amqui le 20 juin 2018;
- 5 à 7 Caisse Desjardins pour le Fond FADM à Amqui le 20 juin 2018;
- Rencontre à pieds à vélos avec CISSS Geneviève Laroche le 26 juin 2018.

Rencontres à venir :

- Comité de la fête de la citrouille;
- CFLM;
- Retour sur la consultation publique;
- Comité de pilotage MADA;
- 2<sup>e</sup> rencontre avec tous les employés camping/marina/voirie etc.

#### **CORPORATION FENÊTRE SUR LE LAC (CFLM)**

Lors de la rencontre du CFLM du 11 juin 2018 :

Une ébauche de rédaction du formulaire pour inclure le Fatbike comme activité auprès de Aventure Écotourisme Québec et auprès des assurances ESSOR est élaborée par les membres du comité du CFLM.

L'URLS Bas St-Laurent a refusé la demande de subvention pour le pickleball. Des démarches vont être entreprises pour avoir des prix pour procéder au lignage pour le pickleball et le basketball.

Michaël Vignola remet un communiqué confirmant le retour de la Fête de la Citrouille à l'automne 2018 et dévoile l'affiche qui sera installée aux 2 extrémités du village.

La prochaine rencontre du CFLM est fixée au 3 juillet 2018.

#### **209-07-2018 DÉROGATION MINEURE – 9111-4009 QUÉBEC INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 9111-4009 Québec inc. désire déroger de la marge de recul latéral prescrite pour effectuer un agrandissement à la grange existante ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet agrandissement aura environ une superficie de 312,21 m<sup>2</sup> et qu'une passerelle de +ou – 3,66m x 4,57m les unira;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est compris dans la zone 19 Ad et que la grille de spécification exige une marge de recul latéral de 3m;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement projeté serait à + ou – 1,75m du coin le plus au nord et à + ou – 1,61 m du coin le plus au sud de sa façade latérale;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis positif le 30 mai dernier à ladite demande;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande a valablement été publiée dans le bulletin municipal de juin dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Anne Turbide et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de l'entreprise 9111-4009 Québec inc.

**210-07-2018     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2018 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2002)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Val-Brillant est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** que le plan d'urbanisme (règlement numéro 01-2002) de la Municipalité de Val-Brillant a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia a été modifié le 6 décembre 2016 suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-07 et que conséquemment le conseil de la municipalité doit adopter des règlements de concordance conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu d'adopter le règlement numéro 11-2018 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À VAL-BRILLANT, CE 3 JUILLET 2018

---

Jacques Pelletier, maire

---

Nancy Paquet, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2018  
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ( RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2002 )  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

**ARTICLE 1 LOCALISATION POTENTIELLE DES ÉOLIENNES**

L'article 2.2.5 du *plan d'urbanisme (règlement numéro 01-2002)* est modifié par le remplacement des deux premières phrases du paragraphe a) par la suivante :

« Dans le cadre du déploiement de la filière éolienne, l'extrême nord-ouest des limites municipales a été identifié dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia comme un secteur susceptible d'accueillir l'implantation d'éoliennes commerciales. ».

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À VAL-BRILLANT, CE 3 JUILLET 2018

---

Jacques Pelletier, maire

---

Nancy Paquet, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**211-07-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2018 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 03-2002**

**ATTENDU que** la Municipalité de Val-Brillant est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 03-2002 de la Municipalité de Val-Brillant a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia a été modifié le 6 décembre 2016 suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-07 et que conséquemment le conseil de la municipalité doit adopter des règlements de concordance conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu d'adopter le règlement numéro 12-2018 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À VAL-BRILLANT, CE 3 JUILLET 2018

---

Jacques Pelletier, maire

---

Nancy Paquet, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 03-2002  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

**ARTICLE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES ÉOLIENNES  
COMMERCIALES**

La première phrase de l'article 13.18 du règlement de zonage numéro 03-2002 est remplacée par la suivante :

« Les éoliennes commerciales sont autorisées dans la zone E-5 montrée au plan « ÉOLIENNE 1 » dans le paragraphe j) de l'article 13.18.2. ».

**ARTICLE 2 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LES ÉOLIENNES  
COMMERCIALES**

L'article 13.18.2 du règlement de zonage numéro 03-2002 est modifié par :

1° le retrait, dans le tableau du paragraphe c), des colonnes « Zone E-18 » et « Zone E-19 »;

2° le retrait, dans le paragraphe j), des plans « ÉOLIENNE 2 » et « ÉOLIENNE 3 ».

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À VAL-BRILLANT, CE 3 JUILLET 2018

---

Jacques Pelletier, maire

---

Nancy Paquet, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**212-07-2018 RÉSOLUTION REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX ET  
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de fusion des offices municipaux présentement en cours en ce qui concerne les offices municipaux d'Amqui, de



Causapscal, de Lac-au-Saumon, de Sayabec, de St-Moïse, de St-Tharcisius, de St-Vianney et de Val-Brillant relève d'une obligation gouvernementale et qu'à défaut de convenir une entente de fusion entre les OMH concernés, cette fusion sera décrétée par le gouvernement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de fusion prévoit la mise en place d'un comité temporaire composé d'un représentant de chacune des municipalités concernées, lequel comité sera chargé de nommer les représentants du Conseil d'administration permanent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil d'Administration de l'OMH de Val-Brillant recommande au conseil municipal d'adopter les points suivants :

- d'accepter l'entente proposée concernant le regroupement des offices municipaux tel que décrit ci-dessus ;
- de nommer un représentant du Conseil municipal de Val-Brillant afin de représenter la municipalité sur le Comité provisoire ;
- de préciser par résolution que la Municipalité de Val-Brillant revendique un siège sur le Conseil d'administration permanent du regroupement des OMH et de nommer un représentant à cet effet ;
- de mentionner que la personne présentement responsable de l'entretien de l'OMH de Val-Brillant aura priorité d'emploi afin de poursuivre son travail après la fusion et aux mêmes conditions que celles présentement en vigueur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et unanimement résolu d'adopter ce qui suit :

- d'accepter l'entente proposée concernant le regroupement des offices municipaux tel que décrit ci-dessus ;
- que le Conseil municipal de Val-Brillant, afin de représenter la municipalité sur le Comité provisoire de l'OMH, nomme le maire, Monsieur Jacques Pelletier ;
- que la Municipalité de Val-Brillant revendique un siège sur le Conseil d'administration permanent du regroupement des OMH et nomme le maire, Monsieur Jacques Pelletier représentant à cet effet ;
- de demander que le poste de responsable de l'entretien de l'OMH de Val-Brillant soit confié à la personne qui occupe présentement ledit poste afin que cette dernière puisse poursuivre son travail après la fusion et aux mêmes conditions que celles présentement en vigueur.

**213-07-2018**    **RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**ATTENDU QUE** la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018 ;

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt public de sensibiliser nos citoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

**ATTENDU QUE** le CN demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et unanimement résolu d'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions réservée à l'assemblée débute à 20h02.

### **214-07-2018 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE LIGUE DE PICKLEBALL**

**ATTENDU QU'**un groupe de citoyens de Val-Brillant désire monter un projet de ligue de pickleball à Val-Brillant ;

**ATTENDU QU'**un montage financier a déjà été réalisé par les protagonistes du projet ;

**ATTENDU QUE** la mise en place d'une ligue de pickleball à Val-Brillant nécessite le prêt d'une partie de la surface de la patinoire ;

**ATTENDU QUE** ledit projet est soumis à la municipalité en cours d'année financière ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et résolu ce qui suit :

- Autoriser les personnes responsables du projet à utiliser une partie de la surface de la patinoire pour procéder à l'installation de l'équipement requis ainsi qu'à effectuer le marquage des lignes nécessaires pour délimiter les terrains de pickleball ;
- Autoriser les employés municipaux à procéder à l'installation des ancrages nécessaires ;

- Faire un don de 250,00\$ à même le budget des loisirs de la Municipalité.

**215-07-2018 DEMANDE DE PROLONGATION DE CONGÉ DE MATERNITÉ –  
MADAME SOPHIE BOUCHARD**

**ATTENDU QUE** Madame Sophie Bouchard, secrétaire trésorière adjointe est présentement en congé de maternité ;

**ATTENDU QUE** le congé de Madame Bouchard devait se terminer en octobre prochain ;

**ATTENDU QUE** Madame Bouchard a fait la demande écrite au conseil pour que son congé se prolonge jusqu'au 17 décembre prochain pour ainsi avoir la chance de terminer son programme scolaire au Centre Matapédien d'études collégiales ;

**ATTENDU QUE** présentement le poste de Madame Bouchard est comblé par intérim et que la personne en question accepte la prolongation de son mandat ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Anne Turbide et unanimement résolu d'autoriser Madame Sophie Bouchard à prolonger son congé de maternité jusqu'au 17 décembre prochain.

**216-07-2018 DEMANDE DE PROLONGATION DU SYSTÈME D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUT – MADAME SOPHIE BOUCHARD ET UN GROUPE DE  
CITOYEN**

**ATTENDU QUE** le réseau actuel d'aqueduc et d'égout de la Municipalité ne dessert pas tous les citoyens de Val-Brillant présentement;

**ATTENDU QUE** la réfection de la route 132 aura pour effet de modifier le tracé actuel de cette dernière en le déplaçant plus au sud du tracé actuel;

**ATTENDU QUE** plusieurs propriétaires de ce secteurs, à l'ouest de la municipalité, ont démontrés, par écrit, leur volonté d'être desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité dans un futur rapproché;

**ATTENDU QU'**une citoyenne de Val-Brillant projette construire une nouvelle résidence sur la Route Lauzier et désire être elle aussi desservi par le réseau d'aqueduc municipal;

**ATTENDU QUE** le réseau d'aqueduc de la municipalité ne se rend pas jusqu'au dit terrains;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Anne Turbide et résolu que la municipalité mandate le service de génie de la MRC de la Matapédia, pour

entreprendre les études de faisabilité d'un tel prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout et d'en déterminer les coûts.

**217-07-2018 DEMANDE DE MONSIEUR CHARLES LEBLANC – ABRI D'AUTO**

**ATTENDU QUE** Monsieur Leblanc désire conserver son abri d'auto monté pour la période de l'été 2018 dans le but d'abriter ses matériaux nécessaires à la construction de son nouveau garage ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a déjà autorisé dans le passé une demande similaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et résolu de permettre à Monsieur Charles Leblanc de conserver son abri d'auto monté dans le but de protéger ses matériaux des intempéries et ce pour l'été 2018 seulement.

**218-07-2018 AUTORISATION DE VACANCES – EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Anne Turbide et unanimement résolu d'accepter les demandes de congés des employés municipaux comme suit :

- Monsieur Sylvain Marion, la semaine suivante :

✓ semaine 29 juillet au 4 août 2018

- Monsieur Frédéric Lizotte la semaine suivante (Monsieur Lizotte ayant été informé qu'une partie de la semaine sera à sa charge financièrement) :

✓ semaine du 22 juillet au 28 juillet 2018

**219-07-2018 RÉSOLUTION DEMANDE DE GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS**

**ATTENDU QUE** Desjardins entreprise demande à la municipalité d'adopter une résolution pour changer le nom de la personne responsable du compte de carte de crédit et de nommer une autre personne pour être la nouvelle responsable ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et unanimement résolu ce qui suit :

- la Municipalité délègue à la personne ci-après identifiée le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération») ;

- la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;
- la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;
- la personne identifiée ci-après soient autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;
- la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;
- Nom de la personne déléguée (personne autorisée à gérer le compte) :  
Nancy Paquet, directrice générale
- la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

**220-07-2018 ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAL-BRILLANT**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal avait déjà, lors de la séance de février dernier approuvé le budget 2018 de l'OMH de Val-Brillant et effectué le versement de 10% du déficit anticipé, soit un montant de 5 651,00\$ ;

**ATTENDU QUE** le Conseil a reçu un budget modifié qu'il doit approuver lors de la présente séance ;

**ATTENDU QUE** ledit budget prévoit un déficit plus important que le premier budget approuvé ;

**ATTENDU QUE** le montant du déficit anticipé devant être absorbé par la Municipalité s'élève maintenant à 7 951,00\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu d'approuver le nouveau budget déposé par l'Office municipal d'habitation de Val-

Brillant et d'autoriser la directrice municipale à verser la différence du déficit exigé soit un montant de 2 300,00\$.

**221-07-2018 APPORT DU POSTE 02-140-00-412-00 VERS LES POSTES 02-413-00-521-00 ET 02-415-00-521-00**

**ATTENDU QUE** des factures ont été ajoutées dans les postes 02-413-00-521-00 et 02-415-00-521-00 pour des montants de 300,00\$ plus taxes à chacun des postes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un surplus budgétaire dans le poste 02-140-00-412-00, un projet ne pouvant pas voir le jour en 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et résolu d'autoriser la directrice générale à transférer 300,00\$ plus taxes dans chacun des postes suivants : 02-413-00-521-00 et 02-415-00-521-00

**222-07-2018 DEMANDE DE MADAME MARYSE LAVOIE - RUISSEAU**

**ATTENDU QUE** Madame Maryse Lavoie, résidente du 13 rue St-Pierre Ouest à fait une demande écrite à la Municipalité pour que cette dernière répare, à ses frais, la rive du ruisseau Lauzier sur la propriété de Madame Lavoie;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est référée à la MRC dans le présent dossier pour connaître ses droits et obligations;

**ATTENDU QUE** la MRC a fourni à la Municipalité un document dans lequel il est écrit que chaque propriétaire riverain est responsable des travaux de réfection de ses berges et ce, en prenant appui sur deux avis juridiques sollicités par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et résolu de répondre à Madame Maryse Lavoie que la Municipalité ne peut être tenue responsable de la réparation de son terrain qui se trouve en bordure du ruisseau ni d'en assumer les couts.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions réservée à l'assemblée débute à 20h47.

**223-07-2018 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et unanimement résolu de levée l'Assemblée à 21h17.

**MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

\_\_\_\_\_ **MAIRE**

